

## **PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE - UE**

**États membres de l'UE** <http://www.cordis.lu/member-states/fr/home.html>

Tous les gouvernements des États membres possèdent leur propre structure de S-T et ont établi des interfaces spéciales avec celles de l'UE. Ils comptent tous un ou plusieurs agents diplomatiques en S-T dans leur Représentation permanente à l'Union européenne à Bruxelles; certains d'entre eux agissent à titre de représentant national en collaborant avec la Commission pour les questions portant sur l'espace européen de recherche et les programmes-cadres.

**Bureaux de liaison de la R-D à Bruxelles** <http://www.euratin.net>

En outre, bon nombre d'États membres, soit directement, soit indirectement par l'entremise d'organisations de recherche nationales, ont établi des bureaux de liaison de la recherche à Bruxelles. Ainsi, le bureau de liaison de la France, le CLORA, est composé de 36 organisations françaises différentes. Par contre, l'UKRO, qui a été fondé par le Conseil de recherche du Royaume-Uni et le Conseil britannique en 1991, reçoit des demandes de plus de 110 universités et organismes de recherche pour ses avis sur la recherche de l'UE; il dispose pourtant d'un effectif de sept personnes seulement. Ces bureaux de liaison forment ensemble le Groupe informel des bureaux de liaison de la R-D à Bruxelles (IGLO) qui fait la promotion de la participation aux programmes de recherche européens. Ils se réunissent régulièrement pour échanger de l'information, discuter des progrès avec les principales personnes-ressources et promouvoir la collaboration. Certaines réunions de l'IGLO sont ouvertes aux pays associés, dont bon nombre ont déjà des bureaux de liaison de la R-D à Bruxelles. Des pays tiers comme le Canada, les États-Unis, l'Australie et d'autres sont aussi invités à l'occasion.

**Points de contacts nationaux du PC5** <http://www.cordis.lu/fp5/src/ncps.htm>

Bâti sur l'expérience acquise sous les programmes-cadres précédents, les systèmes de Points de contacts nationaux ont été créés pour encourager davantage et optimiser l'accès aux programmes de RDT de la Communauté européenne et améliorer la qualité des propositions soumises. Chaque État membre a fondé son propre réseau d'information et de points d'aide, qui est structuré de façon à pouvoir fournir les compétences nécessaires dans les différents secteurs du PC5 (qui sont définis par les programmes thématiques et horizontaux). Au sein de chaque État membre et associé, il y a au moins un point de contact national qui couvre chacun des huit programmes ciblés du PC5. Ces personnes-ressources sont habituellement des employés permanents du gouvernement de l'État membre et ses conseils ou organismes de recherche. La Commission européenne appuie la création des réseaux de points de contacts nationaux en organisant régulièrement des réunions transnationales, des sessions de formation, des activités d'information, des activités de courtage et des systèmes d'ateliers dans différents États membres. La responsabilité d'assurer le contrôle de la performance d'un système de points de contacts nationaux incombe à l'État membre.